

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fort de plusieurs centaines de signatures et après le rassemblement du 15 décembre devant la préfecture, nos deux associations ont sollicité un rendez-vous auprès du préfet de Tarn et Garonne afin de porter nos exigences : gel des loyers, blocage des charges, zéro expulsion.

Nous avons été reçus le 23 janvier par la direction de la DDESPP (Direction Départementale de l'Emploi, de la Solidarité et de la Protection des Populations).

Nos associations de défense de locataires ont fait part des difficultés rencontrées par les locataires suite à l'augmentation de 3.5% des loyers au 1^{er} janvier, de l'explosion des charges et de la hausse vertigineuse de l'énergie. L'augmentation de 10% du prix de l'électricité le 1er février est inacceptable.

La baisse du pouvoir d'achat, les situations de précarité vont engendrer des impayés et à terme des expulsions. Nous avons exigé qu'aucune expulsion ne soit réalisée.

Concernant la construction de nouveaux logements, nos associations constatent un désengagement de l'Etat qui aboutit à un nombre de construction bien en deçà des besoins. L'état ponctionne injustement les bailleurs sociaux en leur faisant supporter la Réduction de loyer de solidarité qui réduit leur capacité de construction et de réhabilitation. Pour Tarn et Garonne Habitat, cela représente une ponction de 1,6 millions d'euros par an ; en conséquence TGH ne construira que 115 nouveaux logements en 2024 en Tarn et Garonne alors que 5000 familles sont en attente d'un logement.

A l'issue de cette entrevue, nos associations considèrent que l'Etat ne prend pas la mesure de la situation et ne fait que gérer une pénurie qu'il a lui-même organisée. Il y a 2,5 millions de foyers qui sont demandeurs d'un logement social, 330 000 personnes sont SDF, 3000 enfants dorment dans la rue dans notre pays.

Nos associations, attachées au logement social, continueront à réclamer une véritable politique de construction de logements pour répondre aux besoins, des réhabilitations à la hauteur des enjeux économiques et environnementaux, des moyens pour entretenir les logements bâtis.

Nous poursuivons notre action pour le Gel des Loyers, le blocage des charges et zéro expulsion et invitons les locataires que ne l'ont pas encore fait, à signer la pétition commune.

Le 25 janvier 2024